

ARRETE N° 2026-75

Portant modification de la composition du comité social territorial et de sa formation spécialisée en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du Centre de gestion de la Savoie

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie n° 10-2022 du 6 avril 2022 portant fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial et décision de recueillir l'avis des représentants des collectivités,
Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie n° 22-2026 du 1^{er} avril 2026 portant avis préalable à la désignation de nouveaux représentants des collectivités au comité social territorial,
Vu l'arrêté n°2024-154 du 8 octobre 2024 portant modification de la composition du comité social territorial et de sa formation spécialisée en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du Centre de gestion de la Savoie,
Vu l'arrêté n° 2025-116 du 21 juillet 2025 portant modification de la composition du comité social territorial du Centre de gestion de la Savoie,

ARRETE

Article 1 :

La composition du comité social territorial du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie est fixée comme suit :

Représentants des collectivités et des établissements publics :

Titulaires :

M. Jean-Pierre ANDRÉ
Conseiller municipal de la Bâthie

Mme Valérie ANDRÉ
Maire de Domessin

M. Jean-Paul BUET
Conseiller municipal de Montgilbert

M. Jean-Marc BUTTARD
Maire d'Avrieux

M. Georges CAGNIN
Conseiller municipal de Champagnoux

Mme Colette PIGNIER
Adjointe au Maire de Grésy-sur-Aix

M. Jean-Maurice VENTURINI
Maire de Montagnole

Suppléants :

Mme Danièle BEAUX-SPEYSER
Maire de Drumettaz-Clarafond

M. Jean François CLARAZ
Maire de La Table

M. François GAUDIN
Maire de Grésy-sur-Isère

M. Florian MAITRE,
Maire de Grésy-sur-Aix

M. Jean-Claude RAFFIN
Conseiller municipal de Modane

M. Jean-Michel VORGER,
Maire des Avanchers Valmorel

Mme Céline YACONO
Maire de Pont-de-Beauvoisin

SLO

Représentants du personnel :

Titulaires :

Mme Séverine MASSON - FO

Mme Diane DESNUS - FO

M. Etienne FREZAT - CGT

Mme Madeleine ESPOSITO-PAPA - CGT

Mme Delphine ECHTIOUI - CFDT

Mme Virginie BOEHM - CFDT

M. Laurent CADARS - SNDGCT

Suppléants :

Mme Anne-Laure BAILLET - FO

Mme Anne URAN - FO

M. Gilles DAGAND - CGT

Mme Lolita PIVIER - CGT

M. Michel DEVILLE-CAVELLIN - CFDT

M. Philippe CARRIER - CFDT

M. Laurent MARLOT - SNDGCT

Article 2 :

La composition de la formation spécialisée du comité social territorial du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie est fixée comme suit :

Représentants des collectivités et des établissements publics :

Titulaires :

M. Jean-Pierre ANDRÉ
Conseiller municipal de la Bâthie

Mme Valérie ANDRÉ
Maire de Domessin

M. Jean-Paul BUET
Conseiller municipal de Montgilbert

M. Jean-Marc BUTTARD
Maire d'Avrieux

M. Georges CAGNIN
Conseiller municipal de Champagneux

Mme Colette PIGNIER
Adjointe au Maire de Grésy-sur-Aix

M. Jean-Maurice VENTURINI
Maire de Montagnole

Suppléants :

Mme Danièle BEAUX-SPEYSER
Maire de Drumettaz-Clarafond

M. Jean François CLARAZ
Maire de La Table

M. François GAUDIN
Maire de Grésy-sur-Isère

M. Florian MAITRE,
Maire de Grésy-sur-Aix

M. Jean-Claude RAFFIN
Conseiller municipal de Modane

M. Jean-Michel VORGER,
Maire des Avanchers Valmorel

Mme Céline YACONO
Maire de Pont-de-Beauvoisin

Représentants du personnel :

Titulaires :

Mme Séverine MASSON - FO
Mme Diane DESNUS - FO
M. Étienne FREZAT - CGT
Mme Madeleine ESPOSITO-PAPA - CGT
Mme Delphine ECHTIOUI - CFDT
Mme Virginie BOEHM - CFDT
M. Laurent CADARS - SNDGCT

Suppléants :


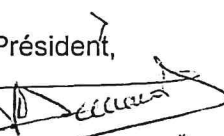
Mme Anne-Laure BAILLET - FO
Mme Anne URAN - FO
M. Pascal CAMBIER - CGT
M. Gilles DAGAND - CGT
M. Michel DEVILLE-CAVELLIN - CFDT
M. Philippe CARRIER - CFDT
M. Laurent MARLOT - SNDGCT

Article 3 :

Le Directeur du Centre de gestion de la Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télécours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Porte de Savoie, le - 9 AVR. 2026


Le Président,

François DUNAND

Publié par affichage électronique
sur le site internet du Centre de gestion de la
fonction publique territoriale de la Savoie
(www.cdg73.fr), le : - 9 AVR. 2026